

Le 23 septembre 2025

Ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire normand :

La Région Normandie entame la mise au point d'un projet de contrat avec RATP Développement, pressenti pour obtenir le contrat de l'Etoile ferroviaire de Caen

La Région Normandie, en tant qu'autorité organisatrice, prépare depuis plusieurs années l'ouverture à la concurrence de son réseau ferroviaire afin de s'inscrire dans le cadre des directives européennes et de respecter les échéances réglementaires associées, transposées dans le droit national par la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire n°2018-515 du 27 juin 2018.

Le 17 octobre 2022, l'Assemblée Plénière de la Région Normandie a adopté une stratégie ambitieuse pour l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires. Cette démarche repose sur une mise en œuvre progressive, avec un découpage du réseau en plusieurs lots et un calendrier échelonné pour les appels d'offres. Ce choix permet à la Région de piloter finement chaque étape, en capitalisant sur les retours d'expérience et en maîtrisant les ressources mobilisées. Il offre également aux futurs opérateurs une vision claire et structurée, leur permettant d'anticiper, de se préparer efficacement et de planifier leurs investissements.

Pour ce faire, la Région Normandie a acté le scénario d'allotissement du réseau, d'une part, et l'ordonnancement de ces procédures d'appels d'offres, d'autre part. Le choix d'une mise en concurrence progressive et échelonnée dans le temps crée les conditions d'une ouverture à la concurrence réussie, en capitalisant sur les retours d'expérience et en maîtrisant les ressources mobilisées. Il offre également aux futurs opérateurs une vision claire et structurée, leur permettant d'anticiper, de se préparer efficacement et de planifier leurs investissements.

Conformément à cette stratégie régionale, c'est le lot Etoile de Caen qui a été choisi comme premier périmètre d'ouverture, avec comme horizon une circulation des trains en juillet 2027.

Bien que cet horizon puisse paraître encore lointain, la procédure d'appels d'offres touchera bientôt à sa fin puisque l'attribution du contrat sera soumise au vote des élus régionaux lors de l'Assemblée Plénière du 15/12/2025. S'ensuivra une période de transition, dite « période de mobilisation », de janvier 2026 à juillet 2027, durant laquelle l'attributaire du contrat préparera la mise en exploitation de son futur lot.

Aujourd'hui, à l'issue d'une phase de négociation et de l'analyse des offres finales, la Région Normandie a décidé d'entamer une phase de mise au point d'un projet de contrat avec l'opérateur RATP Développement. Sous réserve du bon déroulement de cette phase de mise au point, l'offre de cet opérateur sera ainsi proposée au vote des élus régionaux le 15/12/2025.

La Région remercie l'ensemble des soumissionnaires pour la qualité de leurs offres, concrétisant et illustrant les opportunités permises par cette mise en concurrence, qui se traduira principalement à travers une amélioration du service. En outre, la Région Normandie se félicite d'avoir respecté le calendrier de la procédure au jour le jour, honorant ainsi l'engagement pris vis-à-vis des soumissionnaires en décembre 2023.

La Région Normandie communiquera de manière plus détaillée sur le périmètre, l'offre et la consistance du lot Etoile de Caen, suite au vote de l'Assemblée Plénière du 15/12/2025. Pour mémoire, les liaisons assurées par le futur opérateur du lot Etoile de Caen seront les suivantes :

- Caen / Coutances

- Caen / Saint-Lô
- Caen / Evreux
- Caen / Cherbourg
- Caen / Rouen
- Caen / Lisieux
- Caen / Granville
- Caen / Rennes
- Lisieux / Trouville-Deauville
- Trouville Deauville / Dives-Cabourg

Les quatre autres lots (Etoile de Rouen, Paris/Granville, Etoile Mancelle et Normandie-Saint-Lazare) seront progressivement ouverts à la concurrence entre 2030 et 2034, avec le lancement de l'appel d'offres Etoile de Rouen prévu dès l'automne 2025.

Contact presse :

Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41